



## Mari sous tutelle

-----  
Par catpa

Bonjour,  
je vous remercie de bien vouloir essayer de m'aider.  
mon mari est sous tutelle, et nous venons de vendre NOTRE maison.  
satutrice veut que je règle, seule, le reste de l'emprunt immobilier.  
or, ses enfnts se sont défilés, et LES MIENS (issus d'une première union) ont acceptés de prendre à leur charge la part de l'emprunt que réglait mon mari pour, selon la tutrice (privée) que celle ci puisse reverser cette somme pour le paiement de la maison de retraite de mon mari.  
mes enfants avaient signé un courrier dans lequel il était spécifié que c'était à titre D AVANCE dans l ATTENTE DE LA VENTE DU BIEN IMMOBILIER.  
a ce jour, elle refuse de rendre cet argent à mes enfants (2700 euros chacun)  
j'ai donc dit au notaire que je refusais cette transaction, le montant de la vente est donc bloqué en son étude.  
Comment défendre mes enfants et moi meme, je n'ai pas travaillé toute une vie pour ne rien avoir en fin de course, je dois penser à me prémunir pour l'avenir, car le suis seule maintenant et SANS toit aujourd'hui que la maison est vendue. (j'ai une chambre chez l'habitant car je m'occupe d'une personne agée de 91 ans, mais après??)  
MERCI de me donner des clés pour débloquent cette situation angoissante pour l'avenir. MERCI BEAUCOUP

-----  
Par jury34

Bonjour,

J'ai un peu de mal à vous suivre.

Quel est le problème pour faire simple ?

Cordialement

-----  
Par catpa

bonsoir,  
mari sous tutelle  
vente bien immobilier commun  
tutrice veut me faire rembourser, seule, l'emprunt  
MES enfants (1er mariage) ont aidé mon mari en prenant à titre D AVANCE, le rembt de sa part d'emprunt en attendant la vente  
tutrice refuse de les rembourser env 2700 euros chacun  
j'ai fait bloquer le produit de la vente  
souhaite savoir comment défendre mes enfants  
et récupérer la part de la maison qui me revient (héritage pour mes enfants)  
MERCI  
cordialement

-----  
Par jury34

Au titre de quelle succession ?

Cordialement

-----  
Par catpa

Bonjour,  
j'ai un peu de mal à exprimer correctement mes idées, car je suis troublée par cette situation, pardonnez moi.  
Lorsque je parle 'héritage' c'est simplement que cette maison était pour moi la garantie de laisser quelque chose à MES enfants, et, qu'à ce jour, je ne sais même pas si cette personne a le droit d'agir de telle sorte .

-----  
Par jury34

Bonjour,

Si vous remboursez seule l'emprunt, dans ce cas, vous serez propriétaire à hauteur de ce que vous avez payé de toute façon.

Où est le problème ?

Bien cordialement

-----  
Par catpa

bonjour,  
la maison est VENDUE! donc je n'ai plus rien! après avoir travaillé des années pour cela, si elle m'oblige à payer seule le reste de l'emprunt, sur le produit de la vente il lui resterait env 90000 eur et moi 12000eur!!!! que vais je faire lorsque la personne âgée ne sera plus là? aujourd'hui j'ai une chambre chez lui mais après?  
De plus, je pense inadmissible, de pénaliser MES enfants qui, eux, ont le sens du devoir, et ont AVANCE chacun 2700 euros pour permettre à mon mari d'être tranquille!!! alors que ses PROPRES enfants se sont fait exonérés!!  
Enfin, je n'ai aucune CERTITUDE, quand au bien fondé d'une telle action, ce n'est ni plus ni moins qu'une captation, car il me semble qu'elle ne peut prendre ma part comme cela! c'est un comble quand même  
cordialement

-----  
Par jury34

Il vous resterait, comme je vous l'indiquais, la propriété de la maison à hauteur de ce que vous avez payé.

Cordialement